



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/1997/L.10  
8 avril 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Reprise de la session d'organisation de 1997  
1er et 2 mai 1997  
Point 8 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Élection de 14 membres du Conseil d'administration du  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres, élus en tenant compte du principe de la représentation géographique équitable et d'autres considérations qui permettent d'assurer la participation la plus large et la plus effective.
2. Le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 1997, 14 membres du Conseil d'administration de l'UNICEF, à choisir parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin de pourvoir, pour un mandat de trois ans commençant à courir le 1er janvier 1998, les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 1997 à l'expiration du mandat des membres suivants : Angola, Azerbaïdjan, Burundi, Inde, Japon, Kenya, Maroc, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, Suède et Venezuela.
3. Les 14 sièges à pourvoir se répartissent comme suit :
  - a) Cinq sièges pour les États d'Afrique;
  - b) Un siège pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
  - c) Trois sièges pour les États d'Asie;
  - d) Quatre sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États;
  - e) Un siège pour les États d'Europe orientale.
4. La composition actuelle du Conseil d'administration de l'UNICEF est indiquée en annexe.

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENFANCE

(36 membres – mandat de trois ans)

Composition en 1997

États d'Afrique : huit sièges

Angola\* (1997), Burundi\* (1997), Cap-Vert (1999), Kenya\* (1997), Maroc\* (1997), Namibie (1998), Nigéria (1999), Ouganda\* (1997)

États d'Amérique latine et des Caraïbes : cinq sièges

Cuba (1998), Jamaïque (1999), Nicaragua (1999), Suriname (1998), Venezuela\* (1997)

États d'Asie : sept sièges

Chine (1998), Inde\* (1997), Indonésie (1999), Oman (1999), Pakistan\* (1997), République de Corée\* (1997), Viet Nam (1998)

États d'Europe occidentale et autres États : douze sièges

Allemagne (1999), Belgique (1999), Danemark (1998), États-Unis d'Amérique (1999), Italie (1999), Japon\* (1997), Norvège\* (1997), Nouvelle-Zélande (1998), Pays-Bas\* (1997), Suède\* (1997), Suisse (1998), Turquie (1998)

États d'Europe orientale : quatre sièges

Azerbaïdjan\* (1997), Fédération de Russie (1998), République tchèque (1999), Ukraine (1998)

-----

---

\* Membre sortant.